

LA TRIBUNE MENSUELLE DES MEMBRES DU GSCGI wealthgram@gscgi.ch • www.gscgi.ch Vol. IX - N° 98 - Juillet/Août 2020

ÉDITORIAL

OSIF et FINSOM, soutenus par le GSCGI, sont reconnus

Le Conseil du GSCGI

Depuis le 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur des lois LSFin-LEFin ainsi que de leurs ordonnances d'exécution, la transition vers la 'surveillance prudentielle' des gestionnaires de fortune indépendants (GFI), des conseillers en placement et des *trustees*, devient plus concrète. C'est un vrai tournant pour ces métiers, qui rehausse sensiblement la reconnaissance de la place financière suisse en général et également de notre profession de GFI, qui est enfin reconnue dans les lois suisses de finance. Le GSCGI, dont le rôle efficace de représentation et de défense de la profession n'est plus à démontrer, a milité pour cette reconnaissance pendant plus de 25 ans.

Pour les GFI, être Membre du Groupement est un atout majeur de marketing auprès de leurs clients et futurs clients, véhiculant ainsi l'image d'une entreprise sérieuse, consciencieuse, professionnelle, réglementée de manière appropriée et conforme. Un tel engagement professionnel met sensiblement en valeur le GFI aux yeux des investisseurs et, en particulier, des clients potentiels.

Les défis et incertitudes ne manquent pas en cette période de changement de paradigme pour les professionnels de la gestion de fortune indépendante. Être conseillés, orientés, aidés, soutenus et représentés par votre Groupement professionnel, le GSCGI, est fortement apprécié par nos Membres.

* * *

Ces dernière semaines, deux communications émanant de Berne nous ont tout particulièrement intéressés:

Le 7 juillet 2020, la FINMA a octroyé l'agrément à l'OSIF, Organisme de Surveillance des Instituts Financiers, dans le cadre des nouvelles Lois sur les Services Financiers (LSFin) et les Établissements Financiers (LEFin). «L'OSIF, Organisme de Surveillance des Instituts Financiers, reçoit son agrément et peut ainsi exercer sa mission de surveillance prudentielle spécifique des gérants de fortune et trustees dès ce jour», dit Me Stéphanie Hodara El Bez qui, depuis 2018, a structuré très professionnellement l'OSIF avec le Groupe de travail constitué par l'ARIF, Association romande des intermédiaires financiers.

<u>A noter:</u> Les gérants de fortune et trustees qui demanderont leur assujettissement à l'OSIF au plus tard le 31 décembre 2021 jouiront de conditions préférentielles.

Lien FINMA/Organes de surveillance...
https://www.finma.ch/fr/news/2020/07/20200707-mm-ao-bewilligung/

Le 27 juillet 2020, le Département fédéral des finances a reconnu le Financial Services Ombudsman (FINSOM) comme Organe de médiation agrée. «FINSOM s'engage dans l'intérêt public à assurer un système fonctionnel et optimisé qui apporte une valeur ajoutée aux entreprises, à leurs clients et employés, dans l'intérêt commun d'une économie libre performante et durable. Elle vise aussi particulièrement à transformer les coûts de la compliance en opportunités qui contribuent à une amélioration continue de la performance des entreprises, de la surveillance (...) et par conséquent de l'économie Suisse. FINSOM a aussi pour but de contribuer à l'image et à la réputation de la place financière suisse», affirme Jennifer Lygren qui a consacré deux ans de son temps pour structurer de manière très professionnelle FINSOM.

Nous sommes persuadés que FINSOM est un Organe de Médiation regroupant des qualités importantes au-delà de la compétence professionnelle, telles que transparence, indépendance, totale absence de conflits d'intérêt, but non-lucratif et reconnu d'utilité publique.

De plus, FINSOM offre aux affiliés également la médiation 'Travail' (optionnelle) dont on ne saurait faire abstraction pour le respect tant des règles en vigueur que de celles dérivant du COVID-19.

Lien DFF/Organes de médiation...

https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/das-efd/ombudstelle-nach-fidleg.html

* * *

Pour conclure, nous sommes tous dans une nécessité d'évolution, de développement de synergies, de plus de professionnalisme et plus encore.

C'est pour ces raisons que (1) nous faisons chaque jour évoluer le GSCGI afin d'être là à vos côtés, aujourd'hui et encore plus à l'avenir, et (2) nous avons développé des services qui vous aident à affronter les nouveaux défis de 2020 et des prochaines années plus sereinement et surtout à des coûts modérés (par exemple, le plan-cadre d'assurance RC professionnelle, les contrats-type de gestion et de conseil financier, l'affiliation collective à l'Organe de médiation, etc.).

Une simple démarche vous permettra d'en bénéficier: adhérer au GSCGI. Contactez-nous!